

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Ici On Grandit inc.		Date d'inspection Le 02 mars 2026		
Nom de l'établissement Garderie Ici On Grandit 2		Numéro de permis 2023125		
Adresse 65-A chemin Laplante Est Petit-Rocher NB E8J 1H4		Numéro de téléphone (506) 783-7070		
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 45	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE		
Personnel SGE Rachelle Roy Arseneau	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité			
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

-Visite en mi-journée pour une inspection de surveillance inattendue
 -Le ratio fut respecté durant la visite
 -Affiché en haut de l'escalier de l'entrée principale sont les documents suivants; le permis et le rapport d'inspection, la routine quotidienne, le menu hebdomadaire, les procédures d'évacuation, le nom de l'administrateur/exploitant, le nom et le numéro de téléphone du mentor en assurance de la qualité et de l'inspecteur, les allergies constituant un danger de mort
 -Lorsqu'applicable un avis pour informer les parents de l'existence d'une maladie transmissible est affiché sur la porte d'entrée de la garderie.
 -Les dossiers administratifs suivants sont tenus sur les lieux : Les registres des présences quotidiennes des enfants, les registres des présences des membres du personnel, la planification des menus et toute substitution, les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie
 -Les pratiques d'évacuation des incendies sont exécutées mensuellement ainsi que la vérification des détecteurs et avertisseur de fumée.
 -Durant la visite, il fut observé que l'orientation des enfants se fait sous forme de discussion, les demandes se font respectueusement et le personnel se déplace vers l'enfant lorsqu'il y a conflit et accompagne ceux-ci pour arriver à une entente.
 -Le matériel et l'équipement proposés dans l'aire de jeu intérieur sont facilement accessibles sur des étagères basses et ouvertes. La quantité du matériel proposé est suffisante et variée pour tous les enfants présents.
 -L'aire de jeu intérieur des enfants est sécuritaire et propre
 -Les produits nettoyants et toxiques sont barrés sous clé et hors de portée des enfants
 -Chaque enfant à un endroit facile d'accès et individuel à chacun pour y ranger ses effets personnels, cet espace est identifié par son nom.
 -Il fut recommandé aux personnels éducateurs de monter un calendrier d'activités avec les enfants pour le congé de mars. Des dessins géants furent faits ce matin avec les enfants, mais aucune planification pour la durée de la semaine n'est en place, la direction confirme qu'un suivi sera fait et qu'une planification sera mise en place.

Observations: Arrivée à la halte les enfants sont en période de jeux libres, chaque enfant est investi soit dans

Commentaires généraux

une construction de Lego, du dessin, du jeu à faire semblant, jeux de table...etc. Ils ne sont pas allés jouer dehors puisqu'il fait très froid.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 02 mars 2026

Date

original signé par

Nicole Godin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 mars 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"